

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 25 (1896)

**Heft:** 10

**Rubrik:** Correspondance

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

6° En ce qui concerne le règlement des intérêts pécuniaires des époux, le régime légal ou de droit commun doit être celui de la séparation ou de l'*indépendance des biens* (Gütertrennung). Le principe de la liberté des contrats de mariage doit d'ailleurs être consacré par la loi, autant qu'ils ne contiennent rien de contraire à l'ordre public.

7° En matière de succession, l'*époux survivant* doit occuper la première place avec les descendants du défunt. Une part suffisante doit lui être assurée sous une forme ou sous une autre (réserve ou pension alimentaire).

8° Quel que soit le régime matrimonial des conjoints, la loi doit reconnaître et garantir à la femme la libre disposition du *produit de son travail* personnel, sous réserve d'une équitable contribution de sa part aux charges du ménage.

9° Une sanction effective doit accompagner la disposition légale en vertu de laquelle, c'est au mari qu'incombe en première ligne l'*obligation de subvenir à l'entretien du ménage*.

10° Un *droit de recours* auprès d'une autorité judiciaire (juge de paix ou président du tribunal) doit être accordé à la mère en cas d'abus de la part du père : au point de vue de l'éducation, de la garde et de la correction des enfants.

11° Dans certains cas déterminés par la loi (tels que le mariage des enfants mineurs) les *droits de la mère* doivent être égaux à ceux du père.

12° Hors que le père est décédé, absent, interdit ou déchu de ses droits, les *attributs de l'autorité paternelle* doivent passer à la mère. Nulle atteinte ne doit être portée à ses droits par des dispositions non également applicables au père en cas de précédés de la mère.

13° Dans le domaine du droit de *succession*, abroger toute inégalité au détriment des filles ou des parents de la ligne maternelle, ainsi que cela existe actuellement encore dans quelques cantons de la Suisse.

14. Sous aucun prétexte, la femme ne saurait être soumise, dans le domaine des *rappports intersexuels*, à un système de répression ou de réglementation qui ne serait pas également applicable aux hommes.

15° Des dispositions légales conformes à la justice doivent être rendues pour édicter la *responsabilité de l'homme hors mariage*, notamment en ce qui concerne la séduction des mineures, la paternité naturelle et l'infanticide.



## CORRESPONDANCE

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Le cours normal d'ouvrages manuels pour filles vient d'être terminé et vous voulez bien me demander quelques lignes à son sujet. Outre la peine que j'aurais à vous désobliger, je me reprocherais de ne pas payer mon tribut de reconnaissance aux Autorités comme aux personnes expérimentées qui ont donné ce cours avec autant de science que de dévouement. Votre indulgence me pardonnera bien les lacunes, les imperfections de mon travail, pour ne se souvenir que de ma bonne volonté.

C'est le 17 août dernier, à 2 h. de l'après-midi, que 135 institutrices et maîtresses d'ouvrages se trouvaient réunies dans la chère et hospitalière Maison des Dames Ursulines pour commencer ce cours, jugé si nécessaire. Nous étions là toutes pleines de bonne volonté et de zèle (passez que nous nous fassions ce petit compliment). Pour autant, nous n'étions pas sans inquiétude. Aux unes, la durée du cours paraissait devoir être longue, tandis que d'autres avaient les angoisses du nouveau et de l'inconnu. Nous étions sous cette impression lorsque le discours d'ouverture de M. le président Soussens nous donna plus d'assurance et de cœur. Mais ce fut surtout à la manière simple, attrayante dont les maîtres et maîtresses du cours s'acquittèrent de leur lourde tâche que tout souci s'évanouit pour faire place à un véritable entraînement, à un enthousiasme qui ne se démentit chez personne. Aussi ce cours est quelque chose de plus qu'une série de leçons reçues ou données, il est et restera un véritable événement dans nos petites annales d'institutrices.

Je ne puis ni ne saurai vous en redire tout le menu. Je m'arrêterai à quelques points seulement qui suffiront, je l'espère, à donner une idée générale de nos leçons.

On nous a parlé avant tout de l'économie domestique et de l'ouvrage manuel. L'on sait combien nous étions peu outillées sous ce rapport jusqu'à ce jour. Pas de méthode et pas de programme pour ces 2 branches ; c'était une situation déplorable, vous en conviendrez. Elle n'existera plus désormais ou si, après ce cours donné, elle devait se rencontrer encore quelque part, rien ne saurait plus guère la justifier. Pour l'économie domestique, en effet, les excellents aperçus de M<sup>me</sup> Bonabry nous ont appris ou rappelé l'importance, la nécessité de l'hygiène, la tenue idéale d'un ménage et tant d'autres choses, d'une application journalière, capables d'amener au foyer la prospérité, l'ordre, l'économie, le savoir-faire, la propreté, la santé et, pardessus tout, cette atmosphère de piété, le plus précieux des biens ici-bas. Le cours de cuisine a été donné avec talent et mesure. M<sup>me</sup> Bonabry est douée d'une admirable faculté dans son enseignement : elle est claire, elle exprime sa pensée d'une manière transparente et forte à la fois. Ses directions ne s'oublieront plus.

C'est à M<sup>lle</sup> Verjon qu'incombait la noble et belle tâche d'évoquer à nos yeux les grands principes d'éducation, tant dans la formation de l'institutrice elle-même que dans celle des élèves. Saint François de Sales, Bossuet, Dupanloup, etc. se sont tour à tour fait entendre. On peut dire que leurs grandes pensées de foi, développées avec grâce et ampleur, n'ont pas peu contribué à donner au cours cette teinte chrétienne qui parle à l'intelligence comme au cœur. M<sup>lle</sup> Verjon a fait du bien.

Toutefois, la branche principale du cours était l'ouvrage manuel. Et c'est à Mesdames Picker, Bardy et Wasserburg que revenait la peine et la gloire de traiter ce grand point. Toutes trois y ont apporté leur plein dévouement mais, comme j'ai été l'élève de M<sup>me</sup> Picker, c'est d'elle seule que je puis vous parler et que je parlerai avec toute l'admiration possible ; car, faire mieux qu'elle n'a fait, être plus pratique qu'elle n'a été, plus lumineuse, patiente et expérimentée, c'est impossible. Ce langage n'est pas du lyrisme du tout, c'est la vérité.

Et d'abord dans les leçons théoriques, elle nous a fait voir comment et pourquoi l'enseignement de l'ouvrage devait, pour la méthode, s'identifier à tout autre enseignement. Là, comme pour la lecture,

la leçon doit être collective, commencée par la leçon de choses, continuée, par l'intuition en ce sens que l'objet à confectionner doit être dessiné sur papier pour obtenir le patron et après enfin arrivent la coupe de l'étoffe elle-même et la confection. Voilà la marche, la voie tracée. Elle est simple sans doute comme toute chose vraie, mais que de difficultés pour en arriver à la pratique ! M<sup>me</sup> Picker, avec son expérience de 25 ans, a su tout aplanir, tout faciliter, en sorte que même les plus petites difficultés ont été clairement résolues et se sont évanouies ; bref, M<sup>me</sup> Picker a convaincu, enthousiasmé ; ses leçons seront un code dont nous ne nous départirons point. Qu'elle reçoive l'expression bien vive de toute notre reconnaissance ! Elle a bien voulu, en outre, nous montrer sur quelles bases, et moyennant quels procédés, l'économie domestique devait être donnée. Puis, elle nous a entretenues avec la même bonté et la même compétence des progrès et des lacunes qui se sont accusés, relativement à l'ouvrage manuel, dans les Expositions successives de Paris, Lyon, Zurich et Genève.

M. le professeur Clottu, du Technicum de Bienne, est venu à son tour, avec son humeur charmante, ses connaissances variées et sa verve inépuisable, développer les éléments de la géométrie et les secrets de l'esthétique. Rien n'a été plus amusant que nos débuts dans la science d'Archimède. Bien vite, toutefois, nos progrès ont été sensibles ; notre main et notre œil ont été formés. De suite, nous nous sommes familiarisées avec angles et circonférences. Quant à l'esthétique, que de données pratiques pour la toilette, la tenue d'un intérieur et tant d'autres choses qui, avec un peu de goût et de soin, apportent dans le plus petit réduit charme et gaieté.

Je serais ingrate, Monsieur le Rédacteur, si, à ces quelques lignes, je ne venais joindre votre nom et vous remercier des conférences si appréciées que vous avez bien voulu nous donner sur l'enseignement intuitif, celui de la grammaire et de l'orthographe. Veuillez croire que vos aperçus produiront les meilleurs effets et, qu'à tous les titres de reconnaissance que le corps enseignant fribourgeois est heureux de vous devoir, il faut ajouter les sages et sûres directions que vous avez bien voulu nous fournir en abordant tous ces importants sujets.

Excusez, Monsieur le Rédacteur, ce faible hommage de gratitude donné à un cours dont je n'ai pu marquer toute l'excellence, mais qui n'en demeurera pas moins, pour tous ceux qui l'ont suivi, une éternelle leçon et pour nos écoles primaires une source de progrès nouveaux.

Impossible d'oublier non plus Madame la Supérieure des Dames Ursulines et les chères Sœurs, ses dévouées auxiliaires. Elles ont prodigué leurs soins, leur affection et leurs efforts à toutes les participantes du cours. Elles ont prouvé qu'elles ne craignaient pas la lumière puisqu'elles nous permettaient, en nous recevant si bien, d'en puiser aux sources. Leur bonté a établi entre nous des liens qui ne se briseront plus dans la suite. Le cloître à su faire comprendre une fois de plus qu'il savait servir et aimer le pays en tout et pour tout.

B. BOURQUI.

\* \* \*

Voici les noms des participantes au cours :

- |   |                               |             |
|---|-------------------------------|-------------|
| 1 | M <sup>lles</sup> M. Collaud, | à Montet.   |
| 2 | » L. Rohrbasser,              | » Cressier. |
| 3 | » E. Pasquier,                | » Bulle.    |

4	M <sup>lles</sup>	U. Jaquier,	à	Vauderens.
5	»	J. Corminbœuf,	»	Bulle.
6	»	F. Neuhaus,	»	Fribourg.
7	»	H. Seydoux,	»	Châtelard.
8	»	A. Python,	»	Rougève.
9	»	M. Barbey,	»	Le Saulgy.
10	»	M. Mivelaz,	»	Fribourg.
11	»	B. Bourqui,	»	»
12	»	J. Albiez,	»	»
13	»	L. Bossel,	»	»
14	»	L. Zosoo,	»	»
15	»	M. Overney,	»	»
16	»	V. Daguët,	»	»
17	»	L. Moser,	»	»
18	»	A. Schaad,	»	»
19	»	A. Pfanner,	»	»
20	»	E. Straumann,	»	»
21	»	P. Magnin,	»	Belfaux.
22	»	J. Duc,	»	Estavayer-le-Lac.
23	»	C. Sudan,	»	Chavannes-les-Forts.
24	Sœur	Françoise Perret,	»	Auboranges.
25	»	M.-Louise Mugnier,	»	Le Crêt.
26	»	Cécile Conceprio,	»	Providence de Fribourg.
27	»	Antoinette Hensler,	»	»
28	»	Elisabeth Wicky,	»	»
29	»	Marguerite Modoux,	»	»
30	»	Claire Papegay,	»	»
31	»	M.-Thérèse Daussac,	»	»
32	M <sup>lles</sup>	Louise Gremaud,	»	Fribourg.
33	»	Marie Perritaz,	»	Autigny.
34	»	M. Meuvly,	»	Bulle.
35	»	V. Dousse,	»	Echarlens.
36	»	J. Genoud,	»	Jordil.
37	»	P. Jacottet,	»	Cheiry.
38	»	V. Marchand,	»	Dompierre.
39	»	A. Bavaud,	»	Franex.
40	»	J. Pégaitaz,	»	Vuadens.
41	»	E. Godel,	»	Sorens.
42	»	A. Martin,	»	Hauteville.
43	»	V. Mossu,	»	Broc.
44	Sœur	P. Piuz,	»	Gruyères.
45	»	A. Savoy,	»	Lully.
46	»	C. Fuchs,	»	Cerniat.
47	»	M. Dewarrat,	»	Valsainte, Cerniat.
48	»	A. Ducotterd,	»	Marly.
49	»	M. Brülhart,	»	Bonnefontaine.
50	»	G. Wicht,	»	Noréaz.
51	»	C. Rickenbach,	»	Villaranon.
52	»	Ursulin., G. Imgruth,	»	Charmey.

53	Sœur Ursulin.,	V. Ducrest,	à Charmey.
54	»	C. Horner,	»
55	»	A. Duc	» Orsonnens.
56	»	M. Geinoz,	»
57	»	G. Torche,	» Grandvillard.
58	»	J. Loup,	»
59	»	S. Cattin,	» Externat de Sainte-Ursule.
60	»	S. Chaperon,	»
61	»	C. Favre,	»
62	»	M.-U. Duerest,	»
63	»	H. Chariatte,	» Pensionnat de Ste-Ursule.
64	»	C. Ayer,	»
65	»	M. Willemin,	»
66	»	B. Krapf,	»
67	»	C. Piuz,	»
68	»	L. Pittet,	»
69	»	P. Galley,	» Ecoles prim. et second. de Sion.
70	»	H. Ruedin,	»
71	»	J. Røeber,	»
72	»	F. Joris,	»
73	»	M. Oberson,	»
74	»	L. Gschwend,	» Cottens,
75	»	F. Pontet,	» Avry-devant-Pont.
76	»	H. Pfyffer,	» Portalban.
77	»	H. Pfyffer,	» Neyruz.
78	»	C. Stirnimann,	» Ependes.
79	»	A. Badoud,	» Saint Aubin.
80	M <sup>me</sup>	Guincharde,	» Posieux.
81	M <sup>lles</sup>	E. Berset,	» Cormérod.
82	»	A. Ducarroz,	» Montbrelloz.
83	»	A. Richoz,	» Lieffrens.
84	»	A. Dessibourg	» Montagny la-Ville.
85	»	M. Franc,	» Berlens.
86	»	S. Fragnière,	» Lessoc.
87	»	M. Dafflon,	» Prayoud.
88	»	A. Chassot,	» Bussy.
89	»	J. Jorand,	» Hennens.
90	»	F. Chassot,	» Prez vers-Siviriez.
91	»	E. Banderet,	» Vuissens.
92	»	A. Corminbœuf,	» Ménières.
93	»	A. Grivaz,	» Esmonts.
94	»	M. Badoud,	» Prévondavaux.
95	»	A. Pauchard,	» Russy.
96	»	M. Brasey,	» Font.
97	»	P. Broye,	» Nuvilly,
98	»	M. Ruffieux,	» Botterens.
99	M <sup>me</sup>	M. Bugnon,	» Torny le-Grand.
100	M <sup>lles</sup>	M. Humbert,	» Châtonnaye.
101	»	M. Michel,	» Villars sur-Glâne.

102	M <sup>lles</sup>	M. Bovet,	à Lugnores.
103	»	E. Perritaz,	» Villarsiviriaux.
104	»	E. Mottet,	» Morat.
105	»	M. Grossmann,	» Morat.
106	»	F. Gloor,	» Fribourg.
107	»	L. Müller,	» »
108	»	R. Fürst,	» Ulmiz.
109	»	M. Hulliger,	» Oberried.
110	»	M. Hofstettler,	» Flamatt.
111	»	M. Sieber,	» Fribourg.
112	»	M. Rytz,	» Rerzers.
113	»	M. Isorni,	» Locarno.
114	»	M. Helfer,	» Courtepin.
115	»	M. Bongni,	» Fendringen.
116	Sœur	Béatrice Hogg,	» Ueberstorf.
117	»	A. Wiloth,	» St-Wolfgang.
118	»	A. Heinzelmann,	» Düdingen.
119	»	A. Ruckenbrod,	» Plaffeyon.
120	»	M. Betschart,	» Brunisried.
121	»	P. Schænzle,	» Rechthalten.
122	»	F. Reichmuth,	» Wünnenwyl.
123	»	G. Christ,	» Bœsingen.
124	»	L. Lussmann,	» Heitenried.
125	»	V. Heer,	» St-Anton.
126	»	P. Tschopp.	» La Roche.
127	»	B. Leu,	» Wallenried.
128	M <sup>lle</sup>	S. Rossier,	» Matran.
129	»	J. Daguet,	» Fribourg.
130	Sœur	C. Bise,	» Cordast.
131	M <sup>lle</sup>	A. Monney,	» Corminbœuf.
132	Sœur	L. Michel,	» Courtepin.
133	»	Bienvenue Fasel,	» Ecole normale, Ingenbohl.
134	»	Gabrielle Beuret,	» Fribourg.

---

## BIBLIOGRAPHIES

---

### I

*L'enseignement de la rédaction à l'école primaire*, par Cauille. Rouen. Imprimerie Langlois, 1 vol. grand in-8° de 246 pages.

Cet ouvrage renferme un grand nombre de modèles de composition sortis de la plume d'écoliers et classés par l'auteur sous les titres de : 1° *La famille, l'habitation, l'ameublement* ; 2° *L'école et les écoliers* ; 3° *Les fêtes et les saisons* ; 4° *Les animaux* ; 5° *L'enseignement moral* ; 6° *L'enseignement civique*. 7° *Sujets divers*.

Ces nombreux sujets sont traités dans ce style clair, simple, correct, qui convient à l'enseignement primaire. Dans une intro-